Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-D_2026_0164-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES (FDIS) - 54ÈME TRANCHE

D_2026_0164

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Avec les accords franco-suisses, il est attribué une compensation financière aux Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui supportent des charges publiques générées par leurs habitants travaillant à Genève, ces derniers apportant d'importantes ressources à l'économie genevoise. Dans le cadre de la répartition de cette compensation financière genevoise, les EPCI et les communes peuvent émarger à deux dotations : le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité et le Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS).

Dans le cadre de la procédure de sollicitation des subventions au titre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes – 54ème tranche, Annemasse Agglo propose d'inscrire plusieurs projets :

Opération	Dépenses éligibles en € HT	Montant FDIS déjà octroyé sur des tranches antérieures	Montant total de subvention à demander au titre du FDIS, toutes tranches confondues	Subvention demandée au titre du FDIS	Taux
Réhabilitation du conservatoire de musique intercommunal	6 333 334 €	670 000 €	1 900 000,20 €	860 659,20 €	30 %
Contrat de performance énergétique des gymnases	5 295 100 €	1 588 530 €	2 347 550,00 €	674 138,14 €	44,33 %
Totaux	11 628 434 €	2 258 530 €	4 247 550,20 €	1 534 797,34 €	36,53 %

L'ensemble de ces projets, les plans de financement et les échéanciers font l'objet de fiches jointes en annexe.

Il est précisé que pour les projets pluriannuels, les fiches sont actualisées chaque année sur la base des marchés passés et des engagements pris par les différents partenaires financiers.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès du Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie les subventions au titre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes– 54ème tranche ;

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-D_2026_0164-AU

DE SIGNER lui-même ou son représentant toute convention de financement et de partenariat et ses avenants avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-D_2026_0164-AU

haute savoie le Département

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES
FDIS 2026 - 54ème tranche de la CFG

NOM DE L'OPERATION: Projet de réhabilitation du conservatoire de musique intercommunal d'Annemasse Agglo	
NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Education / Culture
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Sercice politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anaïs
	Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271
	Email: Anais.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr

PRESENTATION DE L'OPERATION : Suite au transfert de la compétence enseignement musical et à la fusion des 6 écoles de musique du territoire et du conservatoire d'Annemasse, Annemasse Agglo a développé l'activité de cet équipement.
Le deuxième conservatoire du département accueille aujourd'hui 850 élèves, 82 enseignants pour 708h d'enseignement hebdomadaires.
Le site principal du conservatoire, localisé à Annemasse a été construit en 1983. Le projet de rénovation du bâtiment envisagé initialement en 2017 par la Ville d'Annemasse est apparu inadéquat au regard du changement de dimension de l'équipement, des nouvelles modalités d'apprentissage, et de son rayonnement supra intercommunal. Une discipline théâtre était enseignée depuis la rentrée 2023.
Aussi, un projet ambitieux de réhabilitation a été élaboré. Il s'agit d'une extension de surface à travers la création d'un niveau supplémentaire et d'une rénovation thermique complète de la structure et du système énergétique des bâtiments.
Cette opération de réhabilitation qui s'effectuera en site fermé nécessitera la relocalisation de l'activité dans une structure éphémère (location de modulaires prévue en fonctionnement).
Les travaux démarreront 2026 pour s'achever en décembre 2027 avec une mise en service début 2028.

DEPENSES	MONTANT H.T
POSTES DE DEPENSES	
Etudes	720 000,00 €
Travaux	5 360 000,00 €
Travaux relogement provisoire	0,00 €
Aléas & actualisation des prix	253 334,00 €
TOTAL HT	6 333 334,00 €
TOTAL TTC	7 600 000,80 €

RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEURS + DISPOSITIF		
CD74 - CPER 15/20 - Volet urbain	483 838,00 €	7,64%
CD74 (FDIS)	1 900 000,20 €	30,00%
ETAT	200 000,00 €	3,16%
REGION		
AUTRES		
AUTOFINANCEMENT	3 749 495,80 €	59,20%
TOTAL HT	6 333 334,00 €	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES			11 136,00 €	320 000,00 €	1 533 334,00 €	2 868 864,00 €	1 600 000,00 €	
ECHEANCIER FDIS	FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 2024)	FDIS 2024 - 52ème tranche (vote janvier 2025)	FDIS 2025 - 53ème tranche (vote janvier 2026)	FDIS 2026 - 54ème tranche (vote janvier 2027)	FDIS 2027 - 55ème tranche		
FDIS SOLLICITE	105 000,00 €	105 000,00 €	0,00 €	460 000,00 €	860 659,20 €	369 340,80 €		

INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT								
VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							

OBSERVATIONS:

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-D_2026_0164-AU

haute savoie le Département

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS STRUCTURANTES
FDIS 2026 - 54ème tranche de la CFG

NOM DE L'OPERATION : Contrat de performance énergétique sur 7 gymnases d'Annemasse Agglo	
NATURE DU PROJET (mobilité, éducation, sport, culture, autre...)	Transition énergétique / sport
MAITRE D'OUVRAGE	Annemasse Agglo
INTERLOCUTEUR TECHNIQUE	Direction/Service/Nom/Prénom : Direction générale / Sercice politiques partenariales / ALVIN-BESSON Anaïs
	Ligne directe: 04.50.87.83.00 - 2271
	Email: Anais.ALVIN-BESSON@annemasse-agglo.fr

PRESENTATION DE L'OPERATION :
Annemasse Agglo est engagée dans un programme d'amélioration énergétique du patrimoine, initié en 2015 par le vote du conseil communautaire et s'appuyant alors sur un audit énergétique global des bâtiments. Après plusieurs opérations (rénovation énergétique du tennis club du Salève, du centre aéré de La Bergue, des locaux de l'entreprise SCAIME...), une démarche centrée sur les 7 gymnases d'Annemasse Agglo, qui pèsent pour 20% de la facture énergétique du patrimoine bâti de la collectivité (hors centre aquatique), a été engagée.
Avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé, un contrat de performance énergétique (CPE) a été mis en place et contractualisé en février 2025, sous la forme d'un marché global de performance (MGP), dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif.
Le programme de travaux, à hauteur de 4 685 000 €HT, permet une rénovation énergétique complète des deux plus anciens gymnases, partielle d'un troisième et des améliorations techniques des quatre derniers. Le tout se fait avec une garantie d'économie d'énergie finale globale de 41% et un volet exploitation sur 7 ans qui permet de consolider l'atteinte de l'objectif d'économie d'énergie.
Les études sont en cours et les travaux s'échelonneront entre début 2026 et fin 2027. La nécessité de limiter l'impact sur les utilisateurs en concentrant les travaux lourds dans les périodes de vacances d'été (2026 et 2027) est une contrainte forte.

DEPENSES	MONTANT H.T
POSTES DE DEPENSES	
Etudes	610 100,00 €
Travaux	4 685 000,00 €
Travaux relogement provisoire	
Aléas & actualisation des prix	
TOTAL HT	5 295 100,00 €
TOTAL TTC	6 354 120,00 €

RECETTES ENVISAGEES	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
FINANCEURS + DISPOSITIF		
CD74 (FDIS)	2 347 550,00 €	44,33%
ETAT	400 000,00 €	7,55%
REGION	200 000,00 €	3,78%
AUTRES		
AUTOFINANCEMENT	2 347 550,00 €	44,33%
TOTAL HT	5 295 100,00 €	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MONTANT ESTIMATIF DES DEPENSES				425 248,00 €	1 873 333,33 €	2 805 060,37 €	184 631,63 €	6 826,67 €
ECHEANCIER FDIS	FDIS 2022 - 50ème tranche & tranches précédentes (montant voté)	FDIS 2023 - 51ème tranche (vote janvier 2024)	FDIS 2024 - 52ème tranche (vote janvier 2025)	FDIS 2025 - 53ème tranche (vote janvier 2026)	FDIS 2026 - 54ème tranche (vote janvier 2027)	FDIS 2027 - 55ème tranche	FDIS 2028 - 56ème tranche	FDIS 2029 - 58ème tranche
FDIS SOLLICITE				1 588 530,00 €	674 138,14 €	81 855,30 €	3 026,56 €	

INFORMATIONS A REMPLIR PAR LE DEPARTEMENT								
VOTE EN CP ET MONTANT								
DATE CP :								
MONTANT ATTRIBUE								
INTERLOCUTEUR AU CD74	Direction/Service/Nom/Prénom :							
OBSERVATIONS:								